



Se former à la maladie pour mieux comprendre et mieux accompagner une personne malade



Cette formation gratuite est ouverte à tous les aidants (conjoint, enfants, parents et proches) accompagnant une personne malade, à domicile ou en institution. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à France Alzheimer.

L'ensemble du cycle est d'une durée de 14 heures.

Il est découpé en 5 modules de 3 heures, espacés sur plusieurs semaines.

Il est demandé de participer à tous les modules.

Programme :

Connaître la maladie, les aides, l'accompagnement, communiquer et comprendre, être l'aidant familial.

Les prochaines dates sont les samedi de 9h à 12 h. :

22 mai, 29 mai, 5 juin, 12 juin et 19 juin.

En raison des contraintes sanitaires, la formation se fait en visioconférence avec Zoom.

Pour s'inscrire appeler notre secrétariat au **01 48 72 87 82**.

La maladie d'Alzheimer dans le monde



50 millions de personnes atteintes de démences dans le monde d'après l'OMS et 152 millions à l'horizon 2050. A noter qu'au niveau mondial, les chiffres publiés portent sur l'ensemble des démences.

Selon le rapport 2015 de l'ADI (Alzheimer's Disease International) :

La maladie d'Alzheimer est la 1ère cause de démence : 60 à 70 % des cas.

Nombre de nouveaux cas de démences en 2015 : 9,9 millions, soit 1 nouveau cas toutes les 3 secondes.

Répartition des nouveaux cas en 2015 :

49 % en Asie

25 % en Europe (en baisse par rapport aux chiffres de 2012)

18 % en Amérique

8 % en Afrique

Le nombre de cas de démence va presque doubler tous les 20 ans.

Vaccin contre le Covid-19 : les frais de transport pris en charge à 100 %



Jusqu'au 1er juin 2021, les frais de transport vers un centre de vaccination contre le Covid-19 sont intégralement pris en charge pour les personnes qui ne peuvent se déplacer seules. Un décret paru au Journal officiel le 24 avril 2021 prolonge cette disposition en place depuis le 20 février 2021.

Pour bénéficier de la prise en charge à 100 % de ces déplacements par l'Assurance maladie, il faut :

- être éligible à la vaccination contre le Covid-19 et être dans l'incapacité de se déplacer seul ;
- obtenir une ordonnance pour ce transport auprès de son médecin traitant ;
- effectuer le déplacement par ambulance ou par transport assis professionnalisé (soit un taxi conventionné ou un Véhicule Sanitaire Léger) entre son domicile et le centre de vaccination le plus proche.

Aucun frais n'est alors à avancer.

Publié le 29 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Scores cognitifs en baisse

En moyenne les scores cognitifs des personnes de 50 ans et plus ont augmenté depuis la génération dite grandiose (née entre 1890 et 1923), atteignant un sommet chez la génération née autour de la 2e guerre mondiale (nés entre 1942 et 1947).

Les scores ont commencé à baisser chez les baby-boomers (nés entre 1948 et 1959). Ce déclin se retrouve dans tous les groupes : hommes et femmes, toutes origines et ethnies confondues et tous niveaux d'éducation, de revenu et de richesse. Il ne provient pas de conditions d'enfance moins bonnes.

Il est lié à une moins bonne situation financière ainsi qu'à des niveaux plus élevés de solitude, de dépression, d'inactivité et d'obésité. Vivre sans conjoint, être marié plus d'une fois dans sa vie, avoir des problèmes psychiatriques et des facteurs de risque cardiovasculaire, notamment les accidents vasculaires cérébraux, l'hypertension, les maladies cardiaques et le diabète, sont également associés à un fonctionnement cognitif plus faible chez les personnes de cette génération.

Sources : Ohio State University, Journals of Gerontology: Social Sciences

Faut-il s'affoler devant les chiffres des risques de décès après une vaccination avec l'AstraZeneca?

Il y a 1/ 250 000 décès par thrombose liée au vaccin AstraZeneca.

Mais voici les risques pour d'autres situations :

Décès par thrombose liée aux formes graves de l'infection Covid 19 : 1/ 6

Décès par la foudre : 1/ 80 000

Décès par piqûre d'insecte : 1/ 63 000

Décès dans un accident d'avion : 1/ 6000

Décès par accident de moto : 1/ 800

Décès par accident de voiture (conducteur) : 1/ 100